



Le
Bulletin

Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

A TOUS PNC AF

DECEMBRE 2014



LES TONTONS FLINGUEURS DE L'ASIE A LA MANOEUVRE !

Dopés par des consignes drastiques de réduction des coûts, certains cadres pensent que « casser du PNC » est aujourd'hui le seul moyen de rendre plus dociles des PNC démotivés par des opportunités de carrière inexistantes. Ces cadres ont même probablement oublié qu'ils ont été un jour Steward ou Hôtesse, traitant les PNC comme des numéros avec un cynisme déconcertant.

Car force est de constater qu'aujourd'hui la **politique de sanction fait partie intégrante du plan Transform.**

Pour preuve le nombre exponentiel de demandes de sanctions tous degrés confondus depuis trois ans. Celui-ci dépassant allègrement les 400 ! **Le chiffre de la honte pour notre encadrement**, très loin des discours dégoulinant de bonnes intentions de ses porte-paroles, lors de la dernière convention PNC et qui prétendaient vouloir « aimer les PNC » !

Pire, certains se croient au-dessus des lois, s'autorisent à **juger et condamner de façon arbitraire des PNC**, sans aucune enquête contradictoire, rendement oblige, sur la base de dossiers où les preuves et témoignages à charge apparaissent au gré du vent ou disparaissent s'ils sont trop favorables au PNC... le tout couronné par un simulacre de conseil de discipline.

L'exploitation aérienne est devenue un système féodal, les divisions des seigneuries où les seigneurs condamnent en droit divin après avoir consulté oracles, mages ou autres marabouts.

A quand la levée de l'impôt ou le droit de cuissage?

Cette dérive n'est bien évidemment pas due à des PNC qui auraient collectivement décidé de basculer dans le grand banditisme mais à une volonté de l'Entreprise de faire preuve d'autoritarisme pour imposer une discipline qu'elle estime incontournable pour appliquer ses nouvelles méthodes de service... **Il s'agit de mettre au pas le PNC.**

Les motifs d'une sanction ne sont d'ailleurs pas toujours ceux invoqués officiellement. En effet, la disproportion de certaines sanctions au regard des charges retenues contre le PNC nous laisse craindre des motivations moins avouables, illégales, car **souvent obtenues par délation**. Quand il ne s'agit pas de sanctionner des arrêts maladie !

Et que personne ne se méprenne, **les victimes de cette politique sont souvent des PNC au dossier irréprochable**, sacrifiés par une entreprise incapable de prendre de la hauteur.

Ces abus de pouvoir pourraient prêter à sourire de leur absurdité s'il n'y avait pas derrière chaque cas un drame personnel ayant conduit de façon bien réelle à un licenciement ou à un frein brutal de la carrière. Car rappelons-le ici, une sanction quand elle ne mène pas au licenciement interdit tout acte de carrière.

La palme d'or revient aujourd'hui à la division Asie dont le responsable épaulé par le RRH n'a pas attendu longtemps depuis son retour des bases provinces pour faire parler de lui ! Le tout cautionné par le DRH PNC !

Ce duo de Borsalino est bien parti pour obtenir la très convoitée matraque d'or qui était détenue jusqu'ici par un ancien responsable de l'Amérique.

Nous restons malgré tout convaincus que de nombreux cadres n'approuvent pas ce fonctionnement et sont otages d'une génération vieillissante qui persiste à employer des méthodes d'une autre époque.

Au SNPNC, nous dénonçons et combattons ce type de pratique. Air France est d'ailleurs régulièrement condamnée aux Prud'hommes. Nos délégués juristes assistent chaque jour les victimes d'un système à bout de souffle qui peine à faire preuve d'humanisme et qui faute de manager par l'équité, l'impartialité et l'objectivité a fait le choix de creuser le fossé de l'incompréhension.

**Alors ? Système organisé à des fins inavouables
ou flingueurs incontrôlables ?**



Syndiquez-vous utile ! Suivez-nous : SNPNC AF

ADHESION

9 € / mois

Nom :

Grade / Secteur :

Prénom :

@:

Adresse :